

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur Fr. TIMMERMANS
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 04/PFU/408686

D.M.S. : GCR/2043-0185/04/2011-461pu/01ac12

N/réf. : AVL/CC/BXL-3.1a/s.516

Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Loi, 5. Parc de Bruxelles. Théâtre Royal du Parc. Construction d'une salle de répétition en sous-sol.

Demande de permis unique – Avis conforme de la CRMS

(Dossier traité par Fabian Stévenne à la D.U. / Guy Conde-Reis à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 13 février 2012 sous référence, reçue le 21 février, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en séance du 7 mars 2012, concernant le projet. ***Les réserves portent sur :***

- ***la haie bordant le fond de la cour du service des plantations, au droit de la cour anglaise, que la Commission demande de conserver ;***
- ***le platane situé à l'entrée de la cour du service des plantations pour lequel elle demande de prendre toutes les mesures adéquates destinées à garantir son maintien.***

Contexte

La salle de répétition du Théâtre Royal du Parc est actuellement localisée dans un tronçon des galeries de treillages du Waux-Hall, à l'angle des ailes « Rotonde » et « Zinner ». La restauration des galeries de treillages, dont le chantier démarrera en 2012, impose de dégager celles-ci de toute occupation inappropriée qui les encombre afin de pouvoir procéder aux travaux de restauration et revaloriser l'ensemble comme lieu public d'accueil et de festivités en plein air. Il est donc nécessaire de trouver un nouveau lieu de répétition pour le théâtre étant donné que la salle actuelle va bientôt être démantelée.

Le présent projet prévoit de construire une salle enterrée sous la cour du service des plantations. Cette proposition résulte d'une longue recherche au cours de laquelle de nombreuses autres options ont été envisagées : volume neuf inséré dans les galeries, salle dans les combles, installation dans un bâtiment situé sur un autre site, salle à aménager dans l'atelier de construction des décors ou dans le pavillon d'orchestre. Pour diverses raisons, ces pistes ont dû être abandonnées les unes après les autres avant que soit envisagée la solution du sous-sol de la cour du service des plantations qui fait l'objet de la présente demande.

Cette option permettrait de prévoir une salle de dimensions voisines de celles de la scène du théâtre (10 m X 9 m) et d'une hauteur libre de 4 m. De plus, un accès existe déjà vers le sous-sol de cette cour : les vestiaires des jardiniers, qui ont été aménagés au sous-sol de l'aile « Rotonde » dans le cadre de la construction des galeries de treillages du Waux-hall (suivant les plans de l'architecte François Malfait en 1914) sont directement accessibles depuis le parc via une rampe desservant une cour anglaise. Cette cour anglaise longe le mur de soutènement de la cour du service des plantations.

Interventions prévues

- Les travaux de terrassement et d'excavation prévus dans le cadre de l'aménagement de la salle de répétition nécessiteraient le dégagement de la majeure partie de la cour actuelle.

Or, son revêtement de pavés rejointoyés au ciment a été entièrement rénové en 2005 et ses abords directs ont également été réaménagés à cette occasion (plantations, etc.).

Le creusement de la nouvelle salle de répétition sous cette cour nécessitera donc malheureusement de démolir ces aménagements récents et de les refaire ensuite à l'identique, à l'exception de la haie de hêtre délimitant le fond de la cour qui sera supprimée et remplacée par des bacs à plantes disposés le long d'un garde-corps en aluminium thermolaqué. L'auteur de projet estime, en effet, que le niveau supérieur de la dalle de toiture de la salle de répétition ne permet pas de conserver une quantité de terre suffisante à la viabilité de plantations de taille moyenne.

- L'accès à la salle nécessitera le percement de deux entrées (l'une pour les décors, l'autre pour les artistes) dans le mur de soutènement de la cour anglaise, lequel deviendra la façade de la salle de répétition. Ces baies nécessiteront un démontage soigneux des éléments de parement afin de pouvoir les récupérer pour exécuter les retours de batées. Les baies seront surmontées d'un linteau en acier peint reposant sur deux sommiers en pierre bleue. Des seuils en pierre assureront la finition intérieure des baies. Le mur sera repris en sous-œuvre et ses contreforts seront maintenus et intégrés dans l'architecture intérieure de la salle de répétition.

Avis conforme de la CRMS

La Commission souscrit à l'ensemble du projet sous deux réserves :

1. Haies bordant le fond de la cour du service des plantations

La Commission estime qu'une haie, telle que celle qui existe actuellement, constitue un traitement nettement plus qualitatif du fond de cour que celui proposé dans le projet, à savoir des bacs à plantes amovibles disposés devant un garde-corps métallique.

Elle constate, par ailleurs, que ce garde-corps sera aussi un peu visible depuis l'aile « Rotonde » de la galerie de treillages (qui surplombe les vestiaires des jardiniers), une fois qu'elle aura été restaurée (restitution des arcades ouvertes treillagées avec balustrade en dur dans le bas – cf. plan en annexe), ce qui ne sera pas valorisant pour le site.

La Commission demande de revoir le projet de manière à ce qu'une réserve de terre suffisante puisse être maintenue localement pour permettre la replantation de la haie actuelle (ou d'une autre haie du même type) pour border la cour anglaise.

2. Platane situé à l'entrée de la cour

La Commission observe que l'emprise de la salle de répétition empiète sur la couronne du platane situé à l'entrée de la cour du service des plantations – du moins telle qu'elle est suggérée, de manière assez aléatoire, sur les plans fournis (et où toutes les couronnes d'arbres sont de mêmes dimensions). La Commission demande qu'un plan représentant de manière exacte l'amplitude de la couronne soit soumis à la DMS et que des sondages soient effectués afin de déterminer avec précision les limites de son réseau racinaire. Une fois ces données précisées, **il faudra évaluer avec un service spécialisé s'il est réaliste ou non de conserver l'arbre en prenant les mesures décrites dans le cahier des charges** (02.05 pp. 30-32/86). **Dans le cas contraire, la Commission demande que les dimensions de la salle de répétition soient adaptées de manière à ce que l'arbre puisse être maintenu à long terme dans de bonnes conditions.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, nos sincères salutations.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. Guy Conde Reis
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fabian Stévenne
- Concertation de la Ville de Bruxelles